



# **Annual Report Rapport annuel**

**2007-2008**

## TABLE OF CONTENTS

PRESIDENT'S MESSAGE .....	2
ORGANIZATION CHART .....	3
GOVERNANCE .....	3
TRANSITION .....	4
OPERATIONS .....	5
• Key Objectives .....	5
• Central Dispatch System .....	5
• Land Ambulance System .....	6
• Performance .....	7
• Air Ambulance System .....	8
• Ambulances and Facilities .....	8
• Inspections .....	8
• Paramedic Skill Enhancement .....	9
• Human Resource Activities .....	10
CHALLENGES .....	11
FINANCIAL STATEMENTS .....	A

## TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT .....	2
ORGANIGRAMME .....	3
GOVERNANCE .....	3
TRANSITION .....	4
OPÉRATIONS .....	5
• Objectifs clés .....	5
• Système de répartition centralisé .....	5
• Système d'ambulance terrestre .....	6
• Rendement .....	7
• Système d'ambulance aérienne .....	8
• Ambulances et installations .....	8
• Inspections .....	8
• Perfectionnement des compétences des travailleurs paramédicaux .....	9
• Activités en matière de ressources humaines .....	10
DÉFIS .....	11
ÉTATS FINANCIERS .....	A

## PRESIDENT'S MESSAGE

I am pleased to present Ambulance New Brunswick's (ANB) first Annual Report for the period ending March 31, 2008. The operations of ANB over the past year focused on the integration of the activities of 39 separate operators (operated under 54 separate contracts) into one province-wide system.

ANB is proud of continuing the work that was done by the previous operators who were dedicated to providing quality Emergency Medical Services to New Brunswickers. I would also like to express my appreciation to the staff of ANB who continue on a daily basis to provide professional pre-hospital care to our patients. The contribution of the Paramedics, Medical Transportation Dispatchers and Flight Nurses and their ongoing support is gratefully acknowledged. The successful implementation of this essential service we provide was made possible because of the team we were able to assemble.

ANB has reached a 10-year agreement with New Brunswick EMS Inc. (NB EMS) to manage the new province-wide ambulance system. During its first quarter of operations, NB EMS met all of its contractual obligations.

The highlights of this first quarter of operations are:

- More than 730 paramedics were transferred from the previous operators. In addition, virtually all of the "on call" shifts have been converted to "on site" which reduces response times.
- Call taking and dispatching has been enhanced and consolidated in one Communication Center.
- Significant progress has been made in developing new province-wide clinical protocols.
- Ambulances have been retrofitted, standardized and equipped with communications technology (Global Positioning System/Automated Vehicle Locator and a Road Safety International onboard computer).

Paramedic staffing is currently ANB's key challenge. At present, we have approximately 150 vacant full-time and part-time paramedic positions and this shortfall is being partly filled through overtime. This can lead to deployment challenges, but was anticipated when the new province-wide ambulance

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Je suis heureux de présenter le premier rapport annuel d'Ambulance Nouveau-Brunswick (ANB) pour la période se terminant le 31 mars 2008. Au cours de la dernière année, les opérations d'ANB étaient axées sur l'intégration des activités de 39 exploitants différents (en vertu de 54 contrats distincts) en un seul système à l'échelle provinciale.

ANB est fière de poursuivre le travail réalisé par les anciens exploitants qui étaient engagés à fournir des soins médicaux d'urgence à la population du Nouveau-Brunswick. Je tiens également à souligner ma reconnaissance envers le personnel d'ANB qui continue quotidiennement à fournir des soins préhospitaliers professionnels à nos patients. La contribution et le soutien continu des travailleurs paramédicaux, des répartiteurs du transport médical et du personnel infirmier de vol sont grandement reconnus. La mise en œuvre réussie de ce service essentiel que nous fournissons a été possible grâce à l'équipe que nous avons pu former.

ANB a conclu une entente de dix ans avec SMU Nouveau-Brunswick inc. (SMU NB) afin de gérer le nouveau système d'ambulance à l'échelle provinciale. Pendant son premier trimestre d'activité, SMU NB a respecté toutes ses obligations contractuelles.

Voici les points saillants de ce premier trimestre d'activité :

- Plus de 730 travailleurs paramédicaux ont été transférés du compte des anciens exploitants. De plus, pratiquement tous les quarts « en disponibilité » ont été changés à des quarts sur place, ce qui réduit les délais d'intervention.
- La prise d'appels et la répartition ont été améliorées et intégrées en un seul centre de communications.
- Des progrès considérables ont été réalisés dans l'élaboration de nouveaux protocoles cliniques à l'échelle provinciale.
- Les ambulances ont été modernisées, uniformisées et dotées d'équipement technologique de communication (système mondial de localisation, localisation automatique des véhicules et ordinateur Road Safety International à bord).

Le recrutement de travailleurs paramédicaux constitue actuellement le défi principal d'ANB. À l'heure actuelle, environ 150 postes de travailleurs paramédicaux à plein temps et à temps partiel sont disponibles et cette lacune est partiellement comblée par des heures supplémentaires. Des difficultés de déploiement

service was established. It is anticipated that we will be able to reach a full complement of paramedics by 2010.

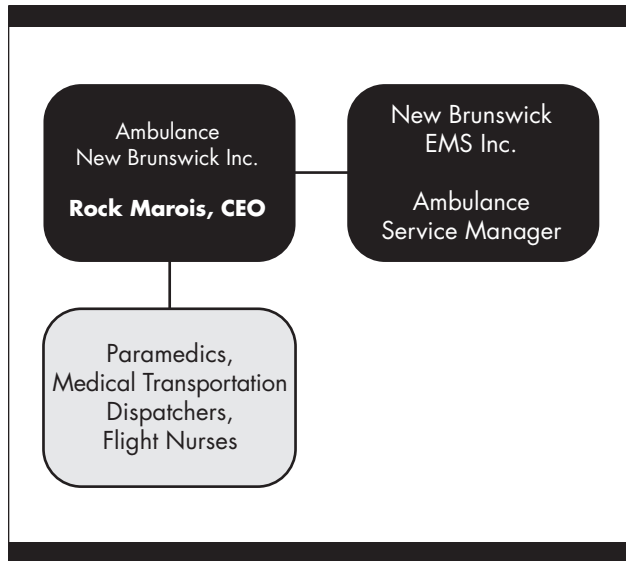
We are pleased with the progress made during the first quarter of operations and remain confident we will continue to demonstrate good progress going forward.

Respectfully yours,



Rock Marois  
President and Chief Executive Officer

## ORGANIZATION CHART



## GOVERNANCE

Ambulance New Brunswick Inc. (ANB) is a part III company that was incorporated on June 6, 2007. The Province of New Brunswick granted the licence to the Company to operate ambulance services on December 16, 2007.

The purpose of the Company is:

- to provide comprehensive, province-wide ambulance services to the citizens, residents and visitors of New Brunswick. These services include air and land ambulance services, all in accordance with applicable provincial legislative and policy direction;

peuvent en résulter, mais il s'agissait d'un facteur connu au moment de l'établissement du nouveau système d'ambulance à l'échelle provinciale. Nous nous attendons à pouvoir atteindre un effectif de travailleurs paramédicaux complet d'ici 2010.

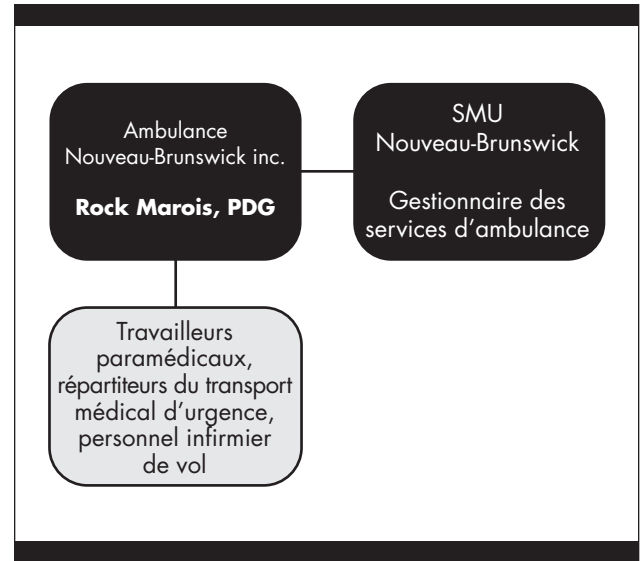
Nous sommes contents des progrès réalisés au cours du premier trimestre d'activité et nous demeurons confiants que nous continuerons à manifester de bons progrès à l'avenir.

Respectueusement,



Rock Marois  
Président-directeur général

## ORGANIGRAMME



## GOVERNANCE

Ambulance Nouveau-Brunswick Inc. (ANB) est une entreprise de la Partie III qui a été constituée en société le 6 juin 2007 et qui a reçu du gouvernement du Nouveau-Brunswick, le 16 décembre 2007, le permis pour fournir les services d'ambulance.

L'objet de l'entreprise est :

- de fournir, à l'échelle provinciale, des services d'ambulance étendus aux citoyens, habitants et visiteurs du Nouveau-Brunswick (ces services comprennent les services d'ambulance terrestre et aérienne conformément aux lois provinciales et aux directives applicables) ;

- to provide the communication and dispatch systems necessary to meet the standards developed for ANB;
- to negotiate, bargain or otherwise enter into binding contractual agreements with existing private sector ambulance service providers with respect to the acquisitions of their respective real and personal property on such terms and conditions as the Board of Directors shall deem appropriate;
- to enter into performance-based contracts with third party service providers for the management and delivery of the ambulance service in the discretion of the Board of Directors;
- to receive funds from the New Brunswick Department of Health (or such successor department having a like mandate and purpose) for use in furtherance of the objectives and purposes of the Company;
- to be accountable to the Minister of Health with respect to the use of funding provided by the Department of Health and to make such periodic reports thereon as the Board of Directors deems appropriate;
- to invest, reinvest and generally manage its funds in accordance with the investment policies, standards and procedures established by the Board of Directors; and
- to do such things as, in the opinion of the Board of Directors, are or may be necessary to develop, foster, enhance, assist or otherwise contribute to the provision of ambulance service.

In order to fulfil its mandate, ANB entered into a performance-based contract for a period of 10 years with New Brunswick EMS Inc. (NB EMS) to provide management and delivery of the ambulance service. As part of the contract between ANB and NB EMS, the Chief Operating Officer of NB EMS is also the President and Chief Executive Officer of ANB.

The Chief Executive Officer reports to the Board of Directors, whose members are appointed by the Department of Health and are employees of the Province of New Brunswick.

## TRANSITION

During the fiscal period 2007-2008, ANB focused on the transition from multiple ambulance service providers, each with its own equipment, medical protocols and performance expectations, to a fully integrated, high performance EMS system. One second past midnight on December 15, 2007, ANB started operating as a single, province-wide fully

- de fournir les systèmes de communication et de répartition nécessaires au respect des normes élaborées pour ANB ;
- de négocier, traiter ou autrement conclure des accords contraignants avec des fournisseurs de services d'ambulance existants du secteur privé, relativement à l'acquisition de leurs biens réels et personnels respectifs selon les modalités et conditions jugées appropriées par le Conseil d'administration ;
- de conclure des contrats fondés sur le rendement avec des tiers fournisseurs de service en vue de gérer et de fournir les services d'ambulance à la discrétion du Conseil d'administration ;
- de recevoir des fonds du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick (ou d'un ministère successif ayant un mandat et des objectifs semblables) en vue de réaliser son mandat et ses objectifs ;
- d'être responsable envers le ministre de la Santé quant à l'utilisation des fonds fournis par le ministère de la Santé, et de produire les rapports périodiques jugés appropriés par le Conseil d'administration à cet égard ;
- d'investir, de réinvestir et de gérer les fonds en général conformément aux politiques, aux normes et aux procédures établies par le Conseil d'administration en matière d'investissement ;
- de prendre les mesures qui, selon l'avis du Conseil d'administration, sont nécessaires pour perfectionner, favoriser et améliorer la prestation des services d'ambulance, ou y contribuer de toute autre manière.

Afin de remplir son mandat, ANB a signé un contrat fondé sur le rendement pour une période de 10 ans avec SMU Nouveau-Brunswick Inc. (SMU NB), en vue de gérer et de fournir les services d'ambulance. Dans ce contrat entre ANB et SMU NB, le chef de l'exploitation de SMU NB est aussi le président-directeur général d'ANB.

Le président-directeur général relève du Conseil d'administration, dont les membres sont des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick et nommés par le ministère de la Santé.

## TRANSITION

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, ANB s'est concentrée à transformer les multiples fournisseurs de services d'ambulance ayant leur propre équipement, leurs propres protocoles médicaux et leurs propres attentes en matière de rendement, en un unique système de SMU totalement intégré à rendement élevé. Une seconde après minuit le 15 décembre 2007, ANB a commencé son exploitation

integrated EMS provider. Effectively operations for ANB were carried out in the last three-and-one-half months of the 2007-08 year. Efforts in the transition were focused on the orderly standardization of key aspects of the formerly diverse EMS model, including:

- enhancement of paramedic training to achieve standardized clinical skill levels,
- standardization of clinical equipment,
- standardization of all ambulance units,
- centralization of medical dispatch operations
- new technology and equipment upgrades for the central communication centre,
- elimination of standby response status with additional on-site hours.

## OPERATIONS

### Key Objectives

The key objectives of ANB are to provide:

- a single, province-wide, performance-based EMS system,
- improved response times using a dynamic deployment plan,
- standardized Human Resource management,
- enhanced training for ambulance personnel,
- consistent, quality patient care through standardized medical protocols,
- centralized and enhanced medical oversight,
- one Medical Communications Management Centre,
- coordinated non-emergency transfer services,
- expanded and standardized fleet and equipment,
- commitment to attain international accreditation.

### Central Dispatch System

Based in Moncton, the centralized ambulance dispatch system, known as MCMC (Medical Communications Management Centre), now takes all EMS calls and dispatches all land and air ambulances throughout New Brunswick, including the City of Saint John and Island of Grand Manan. The move to a modernized

en tant qu'unique fournisseur de SMU totalement intégré à l'échelle de la province. Les activités d'ANB ont été réalisées de façon efficace dans les derniers trois mois et demi de l'exercice 2007-2008. Lors de la période de transition, les efforts ont été axés sur la bonne uniformisation des aspects clés de l'ancien modèle diversifié de SMU, dont :

- l'amélioration de la formation des travailleurs paramédicaux en vue d'atteindre des niveaux de compétences cliniques uniformes ;
- l'uniformisation de l'équipement clinique ;
- l'uniformisation de toutes les ambulances ;
- l'intégration des centres de répartition à Saint John et à Grand Manan en un seul centre de communications unifié à Moncton ;
- l'ajout de nouvelles technologies et la mise à niveau de l'équipement au centre des communications centralisé ;
- l'élimination de l'état de réponse en attente avec l'ajout d'heures sur place.

## OPÉRATIONS

### Objectifs clés

Les objectifs clés d'ANB sont de fournir :

- un unique système de SMU fondé sur le rendement à l'échelle provinciale ;
- de meilleurs délais d'intervention grâce à une stratégie de déploiement dynamique ;
- une gestion uniformisée des ressources humaines ;
- une formation améliorée pour les travailleurs paramédicaux ;
- des soins uniformes et de qualité aux patients grâce à des protocoles médicaux uniformisés ;
- une surveillance médicale améliorée et centralisée ;
- un seul Centre de gestion des communications médicales ;
- des services coordonnés en matière de transferts non urgents ;
- une flotte et un ensemble d'équipement élargis et uniformes ;
- son engagement pour être reconnue à l'échelle mondiale.

### Système de répartition centralisé

Situé à Moncton, le système centralisé de répartition des ambulances, communément appelé le CGCM (Centre de gestion des communications médicales), prend maintenant tous les appels de SMU et répartit toutes les ambulances terrestres et aérienne à l'échelle du Nouveau-Brunswick, y compris la ville de Saint John et Grand Manan. Le déménagement

centre is expected to occur in June 2008, which is ahead of original projections.

Monitoring and reporting on 911 call processing times is an integral component of the Company's operations. Utilizing American Tritech's CAD (Computer Aided Dispatching) software, coupled with Medical Priorities 911 call triaging software, greater than 90 per cent of all 911 calls are processed and dispatched within 90 seconds.

Through the use of digital mapping integrated with the CAD and with the GPS/AVL (Automatic Vehicle Location) system in ambulances, dispatchers know where the caller is calling from and also where the closest ambulance able to respond to an emergency is located.

With the anticipated new centre and the GPS/AVL technology, the MCMC will be one of the most technologically advanced dispatch centers of its type, able to provide rapid triaging and coordinated dispatching of ambulances across New Brunswick. At the end of this fiscal period, much of the technological enhancement planned by ANB has been implemented with successful trials of the enhancements underway at the new site.

## Land Ambulance System

Key objectives of the land ambulance system are to:

1. establish equitable service levels in keeping with the performance-based contract;
2. meet pre-existing (2006) performance levels on a regional basis during the development phase (up to October 2010);
3. enhance monitoring capacity;
4. implement a dynamic deployment model;

Standardization of the ambulance fleet and defibrillation equipment was completed by March 31, 2008. The standardization of medical protocols and associated equipment was approximately 50 per cent complete by March 31, with an expected completion date for standardization of July 2008.

Ambulances are deployed in response to calls placed to the New Brunswick 911 system and also used to transport patients between health care facilities. The total call volume for both 911 calls and inter-facility transfers has been increasing steadily over the past five years. On an annual basis, inter-facility transfers contribute approximately 37 per cent of the ambulance call volume in the province.

à un centre modernisé est prévu pour le mois de juin 2008, ce qui est plus tôt que les attentes initiales.

La surveillance des délais de traitement des appels d'urgence et les rapports à cet égard constituent une partie intégrante des activités de l'entreprise. Par l'utilisation du logiciel de répartition assistée par ordinateur d'American Tritech et du logiciel de triage des appels d'urgence selon les priorités médicales, le traitement et la répartition de plus de 90 p. cent de tous les appels d'urgence se font en moins de 90 secondes.

Par l'utilisation de la cartographie numérique intégrée à la RAO et aux systèmes GPS et LAV (localisation automatique des véhicules) dans les ambulances, les répartiteurs savent d'où proviennent les appels et où se trouve l'ambulance en disponibilité la plus proche.

Avec le nouveau centre attendu, en plus des systèmes LAV et GPS, le CGCM sera l'un des centres de répartition les plus techniquement avancés de son genre, capable de réaliser rapidement le triage et la répartition coordonnée des ambulances partout au Nouveau-Brunswick. À la fin de cet exercice financier, la plupart des améliorations techniques prévues par ANB avaient été réalisées et des essais réussis des améliorations étaient en cours au nouveau site.

## Système d'ambulance terrestre

Les objectifs clés du système d'ambulance terrestre sont les suivants :

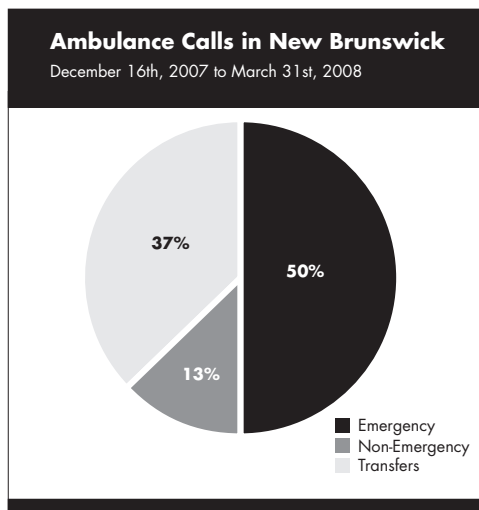
1. établir des niveaux de service équitables, conformément au contrat fondé sur le rendement ;
2. satisfaire aux niveaux de rendement préexistants (2006) sur une base régionale pendant la phase de développement (jusqu'en octobre 2010) ;
3. renforcer la capacité de surveillance ;
4. implanter un modèle de déploiement dynamique.

L'uniformisation de la flotte d'ambulances et de l'équipement de défibrillation était terminée au 31 mars 2008. L'uniformisation des protocoles médicaux et de l'équipement connexe était réalisée à environ 50 p. cent au 31 mars 2008, et la date d'achèvement était prévue pour juillet 2008.

Les ambulances sont déployées pour répondre aux appels faits au système 911 du Nouveau-Brunswick et pour transporter des patients entre établissements de soins de santé. Le volume total d'appels 911 et d'appels de transfert entre établissements augmente de façon constante depuis les cinq dernières années. Chaque année, les transferts entre établissements constituent approximativement 37 p. cent du volume d'appels pour des ambulances dans la province.

This trend is expected to continue for the foreseeable future due to a number of factors including an aging population, concentration of specialized medical services in some hospitals and implementation of the community health center plan.

During the period, ANB responded to 26,595 calls. The following graph illustrates the distribution of the calls.



## Performance

NB EMS, the operator of ANB, met all of the performance requirements set out in the contract for land ambulance for the quarter ending March 31, 2008. The following table illustrates the performance for the period.

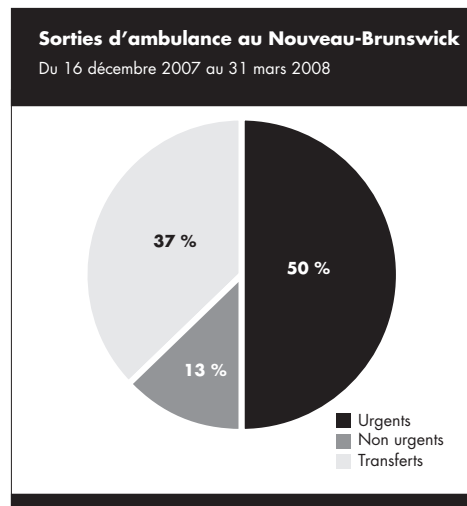
	Consolidated (1 & 2)			
	Contractual Obligation	# of Calls	Compliant Calls	Contractual Performance
<b>Emergency</b>				
North (Urban/rural)	86.50%	3,131	2,718	86.81%
East (Urban/rural)	85.48%	3,916	3,348	85.50%
South (Urban/rural)	79.58%	3,540	2,856	80.68%
West (Urban/rural)	84.87%	2,713	2,303	84.89%
<b>Non emergency/ Transfers</b>	59.53%	13,284	12,537	94.38%

Footnotes:

- (1) Emergency Calls are measured on a regional basis, consolidated by volume weighting for both urban and rural communities' Emergency Calls.
- (2) Non-Emergency urban, Non-Emergency rural, Scheduled Transfers and Non-Scheduled Transfers are measured on a provincial basis and consolidated by volume weighting for each type of Call.

Cette tendance promet de se maintenir dans un avenir prévisible en raison de nombreux facteurs dont le vieillissement de la population, la concentration de services médicaux spécialisés dans certains hôpitaux et la mise en œuvre du plan du centre de soins de santé communautaire.

Pendant la période indiquée ci-dessous, ANB a répondu à 26 595 appels dont la répartition est illustrée dans le graphique suivant :



## Rendement

Au cours du trimestre se terminant le 31 mars 2008, SMU NB (l'exploitant d'ANB), a répondu à toutes les exigences de rendement établies pour les ambulances terrestres dans le contrat.

	Consolidé (1 et 2)			
	Obligation contractuelle	Nombre d'appels	Appels conformes	Exécution du contrat
<b>Appels urgents</b>				
Nord (région urbaine/rurale)	86,50 %	3 131	2 718	86,81 %
Est (région urbaine/rurale)	85,48 %	3 916	3 348	85,50 %
Sud (région urbaine/rurale)	79,58 %	3 540	2 856	80,68 %
Ouest (région urbaine/rurale)	84,87 %	2 713	2 303	84,89 %
<b>Appels non urgents ou transferts</b>	59,53 %	13 284	12 537	94,38 %

Notes complémentaires :

- (1) Les appels urgents sont comptabilisés sur une base régionale et consolidés selon le volume d'appels urgents provenant de collectivités en milieu urbain et de collectivités en milieu rural.
- (2) Les appels non urgents en milieu urbain et en milieu rural, et les transferts prévus et non prévus sont comptabilisés sur une base provinciale et consolidés selon le volume de chaque type d'appel.



## Air Ambulance System

The Air Ambulance Service is designed to achieve four key goals:

- 1) to augment land ambulance inter-facility transports;
- 2) to perform intra-provincial and inter-provincial critical care transports;
- 3) to return patients from inter-provincial services rendered in 2), and
- 4) to negate the necessity of relying on external air carriers to perform these functions.

The air ambulance service has moved from a paramedic/nurse based care delivery model, to a fully nurse based system, with recruitment and initial training activities completed. The full staff, composed of 10 flight nurses, also receives ongoing training to maintain a high degree of clinical competence pertinent to the high acuity calls being performed by the air ambulance service.

The aircraft performed 186 calls during this final quarter of 2007-08.

## Ambulances and Facilities

As of March 31, 2008, there were 124 ambulances and 76 facilities in the system spread across the Province. On an annual basis, the Department of Health, through Malley Industries Inc., replaces approximately 25 per cent of the land ambulance fleet. ANB is responsible for continuing with the pre-existing procurement contract, which expired on March 31, 2008. Negotiations are set to begin for the new contract with Malley Industries Inc. Once the contract is signed, NB EMS will be managing it.

## Inspections

The Quality Assurance (QA) Unit of the Health Emergency Management Services Branch is responsible to audit and report on the performance of ANB. These audits consist of ambulance and equipment inspections for compliance to the Standards of Ambulance Services in New Brunswick as well as contractually required performance targets.

The Inspectors with the QA Unit perform comprehensive annual inspections of all new and existing ambulances and equipment. Since the implementation of ANB, they also perform random inspections of various components while the ambulance is in service at the hospital or station.

## Système d'ambulance aérienne

Le service d'ambulance aérienne est conçu pour atteindre quatre objectifs clés:

- 1) accroître le nombre de transports entre établissements par les ambulances terrestres ;
- 2) réaliser des transports visant des soins critiques sur une base intraprovinciale et interprovinciale ;
- 3) ramener les patients lorsqu'ils reçoivent des services interprovinciaux rendus à la note 2 ;
- 4) éliminer la nécessité de se fier à des transporteurs aériens externes pour réaliser ces fonctions.

Avec l'achèvement du recrutement et des activités de formation initiales, le service d'ambulance aérienne a passé d'un modèle de prestation des soins fondé sur les travailleurs paramédicaux et le personnel infirmier à un système qui est complètement fondé sur le personnel infirmier. Le personnel au complet, composé de 10 infirmières et infirmiers de vol, reçoit également une formation continue afin de maintenir un niveau élevé de compétences cliniques pertinentes aux appels de gravité élevée réalisés par le service d'ambulance aérienne.

L'ambulance aérienne a réalisé 186 appels au cours du dernier trimestre de 2007-2008.

## Ambulances et installations

Au 31 mars 2008, le système comptait 124 ambulances et 76 installations partout dans la province. Chaque année, le ministère de la Santé, par l'entremise de Malley Industries Inc., remplace environ 25 p. cent de la flotte d'ambulances terrestres. ANB est tenue de continuer son exploitation conformément au contrat préexistant qui expirait le 31 mars 2008. Des négociations sur le nouveau contrat avec Malley Industries Inc. sont prévues et SMU NB en assurera la gestion dès qu'il sera signé.

## Inspections

L'unité de l'assurance de la qualité de la Direction des services de gestion des interventions d'urgence en matière de santé est chargée de réaliser des vérifications et de produire des rapports sur le rendement d'ANB. Ces vérifications consistent en l'inspection des ambulances et de l'équipement afin d'assurer leur respect des normes des services d'ambulance au Nouveau-Brunswick et des objectifs de rendement exigés dans le contrat.

Les inspecteurs de l'unité de l'assurance de la qualité réalisent des inspections exhaustives des ambulances et de l'équipement nouveaux et existants. Depuis l'implantation d'ANB, ils réalisent également des inspections au hasard de diverses composantes alors que les ambulances sont en service, à l'hôpital ou à la station.

As of March 31, 2008 there were 34 annual inspections and 32 random inspections completed. The results of these were consistent with expectations considering ANB was migrating to a standardized fleet while meeting the Standards for Ambulance Services.

Any infractions were rectified well within the 30-day compliance period.

It is anticipated the inspection results will continue to improve as standardized processes are developed and implemented.

## Paramedic Skill Enhancement

The government's health plan states that *"in future ambulance staff will be required to train as Paramedics. There will also be provision for advanced level paramedics who will provide basic life support as well as more sophisticated emergency treatment, including intubation, IV medications and a number of other complex procedures. These standards will be implemented on a gradual scale such that every ambulance responding to a call will have advanced life support services available to the patient."*

To meet this objective, ANB has maintained the pre-existing processes intended to provide Advanced Life Support (ALS) services on every ambulance. The following chart demonstrates the skills paramedics are being trained to acquire. This training is scheduled to be completed by July 2008.

EMT (previous level)	Advanced Life Support Enhancement (PCP plus E Skills)
Defibrillation not used universally	Enhanced Defibrillation skills
IV Maintenance – maintenance of fluids via existing intravenous line	IV Initiation – performing initiation of intravenous and administration of fluids and medications
	Medications: <ul style="list-style-type: none"> <li>• ASA</li> <li>• Nitroglycerine</li> <li>• Ventolin</li> <li>• Epinephrine for Anaphylaxis</li> <li>• Benadryl</li> <li>• Glucagon</li> <li>• Dextrose 50%</li> </ul>
	Advanced Airway Management <ul style="list-style-type: none"> <li>• King LTs Airway</li> <li>• Magill Forceps</li> </ul>

Au 31 mars 2008, 34 inspections annuelles et 32 inspections au hasard avaient été réalisées. Leurs résultats correspondaient aux attentes, vu qu'ANB passait à une flotte uniformisée tout en respectant les normes des services d'ambulance.

Toute infraction a été corrigée bien avant le délai de conformité de 30 jours.

On prévoit que les résultats des inspections continueront à s'améliorer avec l'élaboration et l'implantation des processus d'uniformisation.

## Perfectionnement des compétences des travailleurs paramédicaux

Le plan provincial de la santé énonce ce qui suit : *« À l'avenir, le personnel ambulancier devra suivre la formation d'ambulancier paramédical. On formera également des ambulanciers paramédicaux de niveau avancé qui seront en mesure d'assurer des soins immédiats en réanimation plus spécialisés, y compris l'intubation, la perfusion intraveineuse et d'autres procédures complexes. Ces nouvelles normes seront mises en œuvre graduellement afin que chaque ambulance répondant à un appel soit en mesure de prodiguer des soins immédiats en réanimation ».*

Pour atteindre cet objectif, ANB a conservé les processus préexistants visant à fournir des soins avancés en réanimation dans chaque ambulance. Le tableau ci-dessous indique les compétences que les travailleurs paramédicaux sont en train d'acquérir par la formation. Celle-ci devrait se terminer en juillet 2008.

TUM (niveau précédent)	Perfectionnement des compétences en soins avancés en réanimation (compétences TPSP et « E »)
Défibrillation non utilisée universellement	Compétences améliorées en défibrillation
Maintien d'une IV : maintien des liquides par ligne intraveineuse existante	Installation d'une IV : installer une intraveineuse et administrer des liquides et des médicaments
	Médicaments : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aspirine</li> <li>• Nitroglycérine</li> <li>• Ventolin</li> <li>• Épinéphrine pour anaphylaxie</li> <li>• Benadryl</li> <li>• Glucagon</li> <li>• Dextrose à 50 %</li> </ul>
	Compétences avancées en assistance respiratoire <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif d'assistance respiratoire King LTS</li> <li>• Pincés de Magill</li> </ul>

These skills were chosen based on the most common patient types as reflected in the data received by Health Emergency Management Services (HEMS). Only PCP certified paramedics, who are licensed with the Paramedic Association of New Brunswick, are hired as new-hires by ANB and the Enhanced (E skills) modules are delivered by the Atlantic Paramedic Academy or other approved training facilities.

## Human Resource Activities

ANB successfully transitioned paramedics from 39 public, municipal, private and not-for-profit operators into ANB, represented by one union, the Canadian Union of Public Employees (CUPE). The previous human resources models were a combination of non-unionized, associations and unionized. The transition started approximately 10 months before the December 16, 2007 implementation date.

A committee was created to develop a Memorandum of Understanding to assist all the interested parties in a smooth transition to ANB. Representatives from the provincial Office of Human Resources and Department of Health, CUPE and NB EMS were part of the committee. Highlight areas of discussion were seniority, scheduling, vacation and sick time, meal allowance and salaries.

ANB has three distinct job categories: paramedics, emergency medical dispatch personnel and flight nurses. During the fall of 2007, job offers and orientation binders were provided to all employees already in the emergency medical services system. The job offer letters and orientation binders were used to welcome employees to ANB. In addition, Human Resources held open information sessions for all employees providing them with answers to their many questions and also answered e-mails that were submitted.

The placement of paramedics into the paramedic stations across the province while trying to accommodate their desired locations provided us with the ability to identify gaps in the system where resources are required. This placement resulted in shortage of approximately 150 paramedic positions.

A strategy was developed with the assistance of the Department of Health to encourage people to take paramedic training. A bursary program and a

Ces compétences ont été choisies selon les types de patients les plus communs, comme l'ont montré les données de la Direction des services de gestion des interventions d'urgence en matière de santé. Seuls des travailleurs paramédicaux des soins primaires (TPSP) sont maintenant embauchés par ANB. Les modules avancés (compétences « E ») sont ensuite offerts par l'Académie paramédicale de l'Atlantique ou d'autres établissements de formation approuvés.

## Activités en matière de ressources humaines

La transition des travailleurs paramédicaux de 39 exploitants publics, municipaux et privés sans but lucratif à ANB, qui est représentée par un seul syndicat (Syndicat canadien de la fonction publique - SCFP), s'est faite avec succès. Les anciens modèles de ressources humaines consistaient en une combinaison d'employés non syndiqués, d'associations et d'employés syndiqués. La transition avait débutée environ 10 mois avant la date du lancement, le 16 décembre 2007.

Un comité a été formé pour élaborer un protocole d'entente en vue de favoriser une transition en douceur à ANB pour toutes les parties touchées. Les membres comptaient des représentants du Bureau des ressources humaines, du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick, du SCFP et de SMU NB. Les principaux sujets abordés étaient l'ancienneté, l'établissement des horaires, les congés de maladie et les congés annuels, les indemnités de repas et les salaires.

ANB compte trois catégories d'emploi distinctes : les travailleurs paramédicaux, le personnel de répartition aux urgences médicales et les infirmières et infirmiers de vol. Au cours de l'automne 2007, des offres d'emploi et des cartables d'orientation ont été fournis à tous les employés qui faisaient déjà partie du système de services médicaux d'urgence. Les lettres d'offre et les cartables d'orientation visaient à accueillir les employés au sein d'ANB. De plus, les Ressources humaines ont tenu des séances d'information ouvertes à tous les employés afin de répondre à leurs nombreuses questions. Elles ont aussi répondu aux courriels qui leur ont été envoyés.

L'affectation des travailleurs paramédicaux aux stations partout dans la province tout en essayant de respecter leur premier choix d'emplacement nous a permis de déterminer où il fallait des ressources dans le système. Cette affectation a résulté en la constatation d'une pénurie d'environ 150 travailleurs paramédicaux.

Une stratégie a été élaborée en collaboration avec le ministère de la Santé afin d'encourager les gens à suivre un cours de formation paramédicale. En effet,

scholarship program were created. The first graduating class to access these programs will be in June 2008. ANB intends to continue this program and actively recruit students. This strategy will assist us in filling the shortage of paramedics identified, as well as assist with turnover and retirement.

ANB also developed a linguistic profile that provides information on the linguistic composition of the regions we serve, the linguistic abilities of our staff and the resulting gaps to be filled over time.

## CHALLENGES

In the three-and-a-half months of operations ANB has made significant strides in terms of integration of former operations, and the standardization of equipment and training to paramedics, yet it faces challenges going forward as a result of:

- Shortage of paramedics available
- Acquiring facilities that meet the needs
- The amount of paramedic training required

*It is ANB's intent to address these challenges in the coming year.*

un programme de bourses a été créé et la première promotion à y avoir accès sera celle de juin 2008. ANB a l'intention de maintenir ce programme et de recruter des étudiants de manière active. Cette stratégie nous aidera à atténuer la pénurie de travailleurs paramédicaux constatée, ainsi qu'à soutenir le roulement de personnel et les départs en retraite.

ANB a également élaboré un profil linguistique fournissant des renseignements sur la composition linguistique des régions que nous desservons, les capacités linguistiques de notre personnel et les écarts résultants qui doivent être comblés au fil du temps.

## DÉFIS

Dans les trois mois et demi depuis sa création, ANB a fait des progrès considérables quant à l'intégration des anciennes opérations, à l'uniformisation de l'équipement et à la formation des travailleurs paramédicaux, mais elle rencontre encore des défis dans sa progression pour les raisons suivantes :

- pénurie de travailleurs paramédicaux disponibles ;
- acquisition d'installations répondant aux besoins ;
- la quantité de formation des travailleurs paramédicaux requise.

*ANB a l'intention d'affronter ces défis dans l'année à venir.*



Ambulance New Brunswick Inc.

**FINANCIAL STATEMENTS**

---

March 31, 2008

Ambulance Nouveau-Brunswick

**ÉTATS FINANCIERS**

---

au 31 mars 2008



## TABLE OF CONTENTS

---

Auditors' Report.....	2
Statement of Operations .....	4
Statement of Financial Position.....	6
Statement of Cash Flows .....	8
Notes to the Financial Statements.....	10-16

## TABLE DES MATIÈRES

---

Rapport des vérificateurs .....	3
État des résultats .....	5
Bilan .....	7
État de l'évolution de la situation financière ...	9
Notes afférentes aux états financiers .....	11-17





**Grant Thornton LLP**  
Suite 500  
633 rue Main Street, PO Box 1005  
Moncton, NB  
E1C 8P2

T (506) 857-0100  
F (506) 857-0105  
[www.GrantThornton.ca](http://www.GrantThornton.ca)

## Auditors' Report

To the Board of

Ambulance New Brunswick Inc.

We have audited the statement of financial position of Ambulance New Brunswick Inc. as at March 31, 2008, and the statements of operations and cash flows for the ten months then ended. These financial statements are the responsibility of the Company's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Company as at March 31, 2008, and the results of its operations and its cash flows for the ten months then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Moncton, New Brunswick  
May 14, 2008

*Grant Thornton LLP*  
Chartered Accountants



**Grant Thornton LLP**  
Suite 500  
633 rue Main Street, PO Box 1005  
Moncton, NB  
E1C 8P2

T (506) 857-0100  
F (506) 857-0105  
[www.GrantThornton.ca](http://www.GrantThornton.ca)

## Rapport des vérificateurs

Au Conseil d'administration de

Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.

Nous avons vérifié le bilan d'Ambulance Nouveau-Brunswick Inc. au 31 mars 2008 ainsi que l'état des résultats et l'état de l'évolution de la situation financière pour la période de dix mois se terminant à cette date. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de l'entreprise. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers en nous basant sur notre vérification.

Nous avons mené notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que nous planifions et exécutions une vérification afin d'obtenir une garantie raisonnable que les états financiers sont exempts de déclarations inexactes. Une vérification comprend un examen, par le biais de tests, des preuves appuyant les montants et déclarations dans les états financiers. Une vérification comprend également une évaluation des principes comptables utilisés et des estimations effectuées par la direction ainsi que la présentation globale des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent de façon juste, sur tous les points importants, la position financière de l'entreprise au 31 mars 2008 ainsi que les résultats de ses activités et son évolution de l'encaisse pour la période de dix mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Moncton, Nouveau-Brunswick  
Le 14 mai 2008

*Grant Thornton LLP*  
Comptables agréés

# Ambulance New Brunswick Inc.

## Statement of Operations

Ten months Ended March 31, 2008

---

Revenue – Province of New Brunswick	<u>\$29,999,842</u>
Expenditures	
Administration services	954,820
Air medical	932,072
Call taking and dispatch	464,372
Land ambulance	16,653,637
Management fees	1,250,000
Transition and operator acquisition costs	<u>9,744,941</u>
	<u>29,999,842</u>
Excess of revenue over expenditures	<u>\$ -</u>

---

See accompanying notes to the financial statements.

# Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.

## État des résultats

Dix mois se terminant le 31 mars 2008

---

Recettes – Province du Nouveau-Brunswick	\$ 29 999 842
Dépenses	
Services administratifs	954 820
Ambulance aérienne	932 072
Appels et répartition	464 372
Ambulance terrestre	16 653 637
Frais de gestion	1 250 000
Coûts de transition et d'acquisition d'exploitants	<u>9 744 941</u>
	<u>29 999 842</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>\$ -</u>

---

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# Ambulance New Brunswick Inc.

## Statement of Financial Position

Ten months Ended March 31, 2008

---

### Assets

#### Current

Cash and cash equivalents	\$ 947,347
Accounts receivable	1,951,839
Receivable from Asset Replacement Fund (Note 2)	724,168
Due from Province of New Brunswick	370,608
Prepays	92,013
Capital lease obligation receivable (Note 4)	<u>2,644,980</u>
	6,730,955

Capital lease obligation receivable (Note 4)	4,190,892
Capital assets (Note 3)	<u>1</u>
	<u>\$10,921,848</u>

---

### Liabilities

#### Current

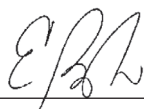
Payables and accruals	\$ 3,361,808
Unearned revenue	724,168
Capital lease obligation (Note 4)	<u>2,644,980</u>
	6,730,956

Capital lease obligation (Note 4)	<u>4,190,892</u>
	<u>\$10,921,848</u>

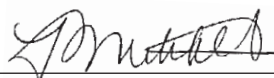
---

Commitments (Note 5)

On behalf of the Board



Director



Director

See accompanying notes to the financial statements.

# Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.

## Bilan

Dix mois se terminant le 31 mars 2008

---

### Actif

Actif à court terme

Encaisse et quasi-espèces	\$ 947 347
Comptes clients	1 951 839
Somme à recevoir du fonds de remplacement de l'actif (note 2)	724 168
Somme à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick	370 608
Montants payés d'avance	92 013
Somme à recevoir de l'obligation de location-acquisition (note 4)	<u>2 644 980</u>
	6 730 955

Somme à recevoir de l'obligation de location-acquisition (note 4)	4 190 892
Immobilisations (note 3)	<u>1</u>

\$ 10 921 848

---

### Passif

Passif à court terme

Comptes créditeurs et charges à payer	\$ 3 361 808
Recettes comptabilisées d'avance	724 168
Obligation de location-acquisition (note 4)	<u>2 644 980</u>
	6 730 956

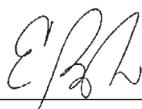
Obligation de location-acquisition (note 4)	<u>4 190 892</u>
---	------------------

\$ 10 921 848

---

Engagements (note 5)

Au nom du Conseil



Administrateur



Administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# Ambulance New Brunswick Inc.

## Statement of Cash Flows

Ten months Ended March 31, 2008

---

Increase (decrease) in cash and cash equivalents

### Operating

Change in non-cash operating working capital	
Accounts receivable	\$ (1,951,839)
Receivable for Asset Replacement Fund	(724,168)
Due from Province of New Brunswick	(370,608)
Prepays	(92,013)
Receivable for capital lease obligation	(6,835,872)
Payables and accruals	3,361,808
Unearned revenue	<u>724,168</u>
	<u>(5,888,524)</u>

### Financing

Capital lease obligation	<u>6,835,872</u>
--------------------------	------------------

### Investing

Purchase of capital assets	(16,504,770)
Grant received to fund capital assets	<u>16,504,769</u>
	<u>(1)</u>

Net increase in cash and cash equivalents 947,347

Cash and cash equivalents, beginning of period -

Cash and cash equivalents, end of period \$ 947,347

---

See accompanying notes to the financial statements.

# Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.

## État de l'évolution de la situation financière

Dix mois se terminant le 31 mars 2008

---

Augmentation (baisse) de l'encaisse et des quasi-espèces

### Exploitation

Changement au fonds de roulement non-comptant	
Comptes clients	\$ (1 951 839)
Somme à recevoir du fonds de remplacement de l'actif	(724 168)
Somme à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick	(370 608)
Montants payés d'avance	(92 013)
Somme à recevoir de l'obligation de location-acquisition	(6 835 872)
Comptes créditeurs et charges à payer	3 361 808
Recettes comptabilisées d'avance	<u>724 168</u>
	<u>(5 888 524)</u>

### Financement

Obligation de location-acquisition	<u>6 835 872</u>
------------------------------------	------------------

### Investissement

Achat d'immobilisations	(16 504 770)
Subvention reçue pour financer les immobilisations	<u>16 504 769</u>
	<u>(1)</u>

Augmentation nette de l'encaisse et des quasi-espèces 947 347

Encaisse et quasi-espèces, début de la période -

Encaisse et quasi-espèces, fin de la période \$ 947 347

---

Voir les notes afférentes aux états financiers.



# Ambulance New Brunswick Inc.

## Notes to the Financial Statements

March 31, 2008

---

### 1. Nature of operations

Ambulance New Brunswick Inc. (ANB) is the organization that has been granted the license and authority by the New Brunswick Department of Health to provide ambulance service in New Brunswick.

Ambulance New Brunswick Inc. is a part III Company managed by a Board of Directors. The Directors are employees of the Province of New Brunswick.

---

### 2. Summary of significant accounting policies

These financial statements are prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles for the public sector, which for these financial statements, are represented by the accounting recommendations of the Public Sector Accounting Board (PSAB) of the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA), supplemented where appropriate by other CICA accounting standards or pronouncements.

These financial statements have been prepared using the following significant accounting policies:

#### Revenue

Revenues are recognized on an accrual basis. Grants received in advance of the provision or use of related services are deferred.

#### Expenses

Expenses are recorded on the accrual basis. Provisions are made for contingent liabilities when it is likely that a liability exists and the amount can be reasonably determined. These provisions are revised annually.

#### Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents include cash on hand, balances with banks, and short-term deposits. Bank borrowings are considered to be financing activities.

#### Asset replacement fund

The Company has established an asset replacement and system enhancement trust fund with a third party management company. This trust fund is being funded by annual payments from the Company to the trust fund. The unexpended balance in the trust fund is recorded in the accounts of the Company as a receivable.

Grants from the Province with respect to the funding of this trust fund are deferred until the related capital expenditure is incurred by the trust fund at which time the amount is netted against the related capital expenditure.

# Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2008

---

### 1. Nature des activités

Ambulance Nouveau-Brunswick Inc. (ANB) est l'organisme qui a obtenu le permis et l'autorisation du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick pour fournir les services ambulanciers au Nouveau-Brunswick.

Ambulance Nouveau-Brunswick Inc. est une entreprise de la Partie III administrée par un Conseil d'administration. Les administrateurs sont des employés de la Province du Nouveau-Brunswick.

---

### 2. Sommaire des politiques comptables importantes

Ces états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public qui, pour les présents états financiers, sont représentés par les recommandations comptables du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) et complétés, au besoin, par d'autres normes et décisions comptables de l'ICCA.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux politiques comptables importantes qui suivent :

#### Recettes

Les recettes sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice. Les subventions reçues avant la fourniture ou l'utilisation des services connexes sont reportées.

#### Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice. Des provisions sont faites pour le passif pour éventualités lorsqu'il est probable qu'un passif existe et qu'on peut déterminer raisonnablement la somme du passif. Ces provisions sont réévaluées annuellement.

#### Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent l'argent en main, les soldes des comptes en banque et les dépôts à court terme. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

#### Fonds de remplacement de l'actif

L'entreprise a établi un fonds en fiducie de remplacement de l'actif et d'amélioration du réseau avec une entreprise de gestion externe. Ce fonds en fiducie est financé par des versements annuels de l'entreprise au fonds en fiducie. Le solde non dépensé dans le fonds en fiducie est comptabilisé comme compte à recevoir dans les comptes de l'entreprise.

Les subventions de la province relativement au financement de ce fonds en fiducie sont reportées jusqu'à ce que la dépense d'immobilisation reliée soit engagée par le fonds en fiducie. À ce moment, la somme est comptabilisée dans les dépenses d'immobilisations.

# Ambulance New Brunswick Inc.

## Notes to the Financial Statements

March 31, 2008

---

### 2. Summary of significant accounting policies (continued)

#### Prepays

Prepays are cash disbursements for goods or services, other than capital assets and inventories of supplies, of which some or all will provide economic benefits in one or more future periods. The prepaid amount is recognized as an expense in the year the goods or services are used or consumed.

#### Capital assets

Capital assets having useful lives extending beyond the accounting period are held for use in the operation of the Company and are not intended for sale in the ordinary course of operations. Capital assets are recorded at net historical cost and include all costs directly attributable to the acquisition, construction, development and installation of the capital asset. Capital assets include land, buildings, vehicles and equipment. Grants received from the Province to acquire capital assets are netted off the cost of the related asset.

Some of capital assets have been acquired by a third party management company on behalf of the Company. These assets have been recorded in the accounts of the Company as the Company has funded the acquisitions, the risks and rewards of ownership accrue to the Company, and the Company acquires ownership of the capital assets for \$1 upon termination of the third party contract.

#### Liabilities

The Company accrues paramedic, nurses, call-taking and dispatch staff salary and benefit costs at period end. Under the funding arrangement with the Province of New Brunswick, this is offset by a receivable from the Province. The annual accrual and offsetting receivable are adjusted as required.

#### Leases

Leases meeting certain criteria are accounted for as capital leases. The imputed interest on capital leases is charged to earnings. Capital lease obligations are reduced by rental payments net of imputed interest. All other leases are accounted for as operating leases.

Under the funding arrangement with the Province of New Brunswick, capital lease obligations are offset by a receivable from the Province. The capital lease obligation and offsetting receivable are adjusted as required.

#### Use of estimates

In preparing the financial statements, management is required to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities, and the disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements. Actual results could differ from these estimates.

# Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2008

---

### 2. Sommaire des politiques comptables importantes (suite)

#### Sommes payées d'avance

Les sommes payées d'avance sont des débours comptant pour les biens ou services, autres que les immobilisations et inventaires de fournitures, dont une partie ou la totalité rapportera des bénéfices économiques dans une période future. La somme payée d'avance est comptabilisée comme dépense au cours de l'année où les biens ou services sont utilisés ou consommés.

#### Immobilisations

Les immobilisations qui ont des durées utiles dépassant la période comptable sont conservées pour utilisation pendant l'exploitation de l'entreprise et ne sont pas destinées à la vente pendant la durée de l'exploitation. Les immobilisations sont comptabilisées au coût historique net et comprennent tous les coûts attribuables directement à l'acquisition, la construction, le développement et l'installation de l'immobilisation. Les immobilisations comprennent les terres, les bâtiments, les véhicules et l'équipement. Les subventions reçues de la Province pour faire l'acquisition d'immobilisations sont imputées au coût de l'actif connexe.

Certaines des immobilisations ont été acquises par une entreprise de gestion externe au nom de l'entreprise. Ces immobilisations sont comptabilisées dans les comptes de l'entreprise puisque l'entreprise a financé les acquisitions, que les risques et récompenses reviennent à l'entreprise et que l'entreprise fait l'acquisition des immobilisations au coût de 1 \$ à la fin du contrat avec l'entreprise externe.

#### Passif

L'entreprise comptabilise les coûts des salaires et avantages sociaux des travailleurs paramédicaux, du personnel infirmier, des préposés à la prise d'appels et des répartiteurs à la fin de la période. Selon l'entente de financement avec la Province du Nouveau-Brunswick, ces coûts sont compensés par une somme à recevoir de la Province. Le passif annuel et la somme à recevoir correspondante sont ajustés au besoin.

#### Baux

Les baux qui répondent à certains critères sont comptabilisés comme des baux de location-acquisition. L'intérêt imputé aux locations-acquisitions est débité aux recettes. Les obligations de location-acquisition sont réduites par les paiements de location moins l'intérêt imputé. Tous les autres baux sont comptabilisés comme baux d'exploitation.

En vertu de l'entente de financement avec la Province du Nouveau-Brunswick, les obligations de location-acquisition sont compensées par une somme à recevoir de la Province. L'obligation de location-acquisition et la somme à recevoir correspondante sont ajustées au besoin.

#### Utilisation d'estimations

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit effectuer des estimations et hypothèses qui affectent le montant inscrit à l'actif ou au passif et la divulgation de l'actif et du passif pour éventualités, à la date des états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

# Ambulance New Brunswick Inc.

## Notes to the Financial Statements

March 31, 2008

---

### 3. Capital assets

	<u>Cost</u>
Vehicles under capital lease	\$ 6,835,872
Leasehold improvements	121,245
Computer equipment	516,108
Computer software	401,707
Furniture and fixtures	1,068,136
Equipment	<u>7,561,702</u>
	16,504,770
Less: Grants received to fund capital assets	<u>16,504,769</u>
	<u>\$ 1</u>

---

### 4. Capital lease obligation

2008

Payable to RBC leasing in monthly instalments ranging from \$1,539 to \$2,635 including interest at 5.02%, amortized to and maturing in various periods ending February, 2012. As security the Company has assigned vehicles.	\$ 6,835,872
Less: current portion	<u>2,644,980</u>
	<u>\$ 4,190,892</u>

Principal repayments in aggregate in each of the next four years are due as follows:

2009	\$ 2,644,980
2010	2,060,947
2011	1,492,532
2012	637,413

---

# Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2008

---

### 3. Immobilisations

	<u>Coût</u>
Véhicules en location-acquisition	\$ 6 835 872
Améliorations locatives	121 245
Matériel informatique	516 108
Logiciels	401 707
Ameublement et appareils	1 068 136
Équipement	<u>7 561 702</u>
	16 504 770
Moins : subventions reçues pour financer les immobilisations	<u>16 504 769</u>
	<u>\$ 1</u>

---

### 4. Obligation de location-acquisition

2008

Payable à RBC par versements mensuels variant entre 1 539 \$ et 2 635 \$, y compris un intérêt à 5,02 %, amorti et arrivant à échéance à diverses périodes se terminant en février 2012.

À titre de garantie, l'entreprise offre les véhicules.

Moins : portion courante

\$ 6 835 872

2 644 980

\$ 4 190 892

Les remboursements de capital au cours des quatre prochaines années seront faits comme suit :

2009	\$ 2 644 980
2010	2 060 947
2011	1 492 532
2012	637 413

---

# Ambulance New Brunswick Inc.

## Notes to the Financial Statements

March 31, 2008

---

### 5. Commitments

The Company has entered into a ten year contract with New Brunswick EMS Inc. (NB EMS) for management of ANB's ambulance services in New Brunswick. This contract terminates on March 31, 2017. The contract commits ANB to payments for the costs incurred by NB EMS in managing the ambulance service, a management fee and an annual payment to the asset replacement and system enhancement trust fund. The payments required are subject to adjustment for matters outside of NB EMS's control. The total amounts over the next two years are estimated to be as follows:

2009	\$ 24,126,000
2010	24,765,000

The total annual payments for the remaining contract term have not yet been finalized. The payments will be based on the annual baseline budget of \$24,765,000, with adjustments for inflation and other items.

---

### 6. Pension plan

The Company's paramedics, nurses and call taking and dispatch staff are members of a pension plan established by the Province of New Brunswick pursuant to the New Brunswick Pension Benefits Act. The Province of New Brunswick is responsible for funding this plan and accordingly no provision is included in the Company's financial statements for the related pension amounts.

---

### 7. Financial instruments

The Company's financial instruments consist of cash, receivables, payables and accruals. It is management's opinion that the Company is not exposed to significant interest, currency and credit risks. The fair value of cash, receivables, payables and accruals approximates their carrying values unless otherwise noted in these financial statements.

# Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.

## Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2008

---

### 5. Engagements

L'entreprise a conclu un contrat de dix ans avec SMU Nouveau-Brunswick Inc. (SMU NB) pour la gestion des services ambulanciers d'ANB au Nouveau-Brunswick. Le contrat prend fin le 31 mars 2017. Selon le contrat, ANB est engagée à effectuer les paiements pour les coûts engagés par SMU NB pour la gestion des services ambulanciers, les frais de gestion et le paiement annuel au fonds en fiducie de remplacement de l'actif et d'amélioration du réseau. Les paiements exigés sont assujettis à des ajustements pour des éléments indépendants de la volonté de SMU NB. Les sommes totales à verser pour les deux prochaines années sont prévues comme suit :

2009	\$ 24 126 000
2010	24 765 000

Les paiements annuels totaux pour le reste du contrat n'ont pas encore été déterminés. Les paiements reposeront sur un budget de base de 24 765 000 \$, avec des ajustements pour l'inflation et d'autres points.

---

### 6. Régime de retraite

Les travailleurs paramédicaux, le personnel infirmier, les préposés à la prise d'appels et les répartiteurs de l'entreprise sont membres d'un régime de retraite établi par la Province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur les prestations de pension du Nouveau-Brunswick. La Province du Nouveau-Brunswick est responsable de financer ce régime et, ainsi, aucune provision n'est comprise dans les états financiers de l'entreprise pour les sommes du régime de retraite.

---

### 7. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'entreprise comprennent l'encaisse, les comptes clients, les comptes fournisseurs et les charges à payer. De l'avis de la direction, l'entreprise n'est pas exposée à des risques considérables liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et au crédit. La juste valeur de l'encaisse, des comptes clients, des comptes fournisseurs et des charges à payer est approximativement la même que leur valeur comptable, sauf indication contraire dans les présents états financiers.





